

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Le **triathlon des Jeunes et des Familles** est organisé par l'association « Toulon Var Triathlon » au sein du **complexe sportif Jauréguiberry 3, Avenue Amiral Aube Toulon le Samedi 7 juin 2025**

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon consultable sur le site internet de la fédération (www.fftri.com) et le fait de s'inscrire à une des épreuves de la manifestation implique de connaître et accepter ces règlements.

Le concept est d'offrir des épreuves de Triathlon accessible aux 5 premières catégories d'âges d'enfants de mini-poussins aux minimes, mais également aux familles par équipes de 2 à 4 athlètes.

- Valides et handisports.
- Licenciés FFTRI ou non.

Article 1 :

Les inscriptions se font par internet sur le site www.eventicom.com jusqu'au **mercredi 5 juin 2025 à 23h59**. Au-delà de cette date il ne sera plus possible de s'inscrire sur internet. Il sera toutefois possible de s'inscrire le jour de la course sur place :

Pour être validée, toute inscription doit inclure le renseignement des données, la fourniture des justificatifs (licence, certificat médical, ...), les droits d'inscriptions, et l'acceptation du règlement de l'épreuve.

Article 2 :

Pour participer à une des épreuves individuelles du triathlon des jeunes et des familles les concurrents doivent être licenciés compétition de la FFTRI.

Pour les non-licenciés FFTRI et les licences loisirs FFTRI, la réglementation de la FFTRI prévoit la possibilité de s'inscrire en souscrivant un pass-compétition moyennant une majoration tarifaire. Ils devront également fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins de 3 mois ou d'une licence/adhésion dans une discipline sportive diverse. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Pour participer à l'épreuve « Famille » non chronométrée, chaque membre de l'équipe doit être titulaire d'une licence de triathlon 2025, d'une licence sportive 2025, ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon.

Article 3 :

Pour retirer votre dossard, vous devrez obligatoirement émarger la feuille d'inscription après avoir validé vos données et vous munir des pièces suivantes :

- Un justificatif d'identité.
- Un justificatif de votre licence ou certificat médical.

Les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.

Article 4 :

Les athlètes des catégories suivantes peuvent participer aux épreuves individuelles :

- **Catégorie Mini-poussin** : enfants de 6 à 7 ans nés en 2019 et 2018
- **Catégorie Poussin** : enfants de 8 et 9 ans nés en 2017 et 2016
- **Catégorie Pucelle** : enfants de 10 et 11 ans nés en 2015 et 2014
- **Catégorie Benjamin** : pré ado de 12 et 13 ans nés en 2013 et 2012
- **Catégorie Minime** : pré ado de 14 et 15 ans nés en 2011 et 2010

Pour participer à l'épreuve « Famille » : chaque équipe doit être représentée par 1 ou 2 adultes suivant les combinaisons ci-dessous :

1 adulte 1 enfant / 2 adultes un enfant / 2 adultes et 2 enfants.

Article 5 :

Chaque athlète doit se munir d'un bonnet bain, non fourni par l'organisation. Le port de la ceinture porte dossard à 3 points est obligatoire. De ce fait un seul dossard par athlète sera fourni par l'organisation.

Un briefing d'avant course est prévu avant le départ. Les points les plus importants du règlement y seront rappelés, ainsi que les consignes de l'organisateur et de sécurité.

La présence de l'athlète au briefing est obligatoire. En cas d'absence, le participant qui prendra quand même le départ de la course engagera sa responsabilité.

Article 6 :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, ou au non-respect du code de la route, ou des consignes de l'organisation.

Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel.